

Balises conceptuelles, terminologiques et méthodologiques pour aborder les transferts non marchands

Emmanuel Pannier *

UMR 208 Paloc (IRD-MNHN), Paris, France

EXPLORER L'ARCHIPEL DE LA CIRCULATION NON MARCHANDE

L'anthropologie a mis en évidence depuis longtemps l'existence de régimes de circulation de biens et de services qui ne relèvent pas du marché ou qui fonctionnent selon d'autres logiques que les échanges marchands. Les chercheurs qui se sont penchés sur cette question rencontrent néanmoins des difficultés à définir et catégoriser les échanges non marchands. *L'Essai sur le don* de Marcel Mauss est

* Emmanuel Pannier, anthropologue, est chargé de recherche à l'IRD au sein de l'UMR Patrimoines Locaux, Environnement et Globalisation (IRD-Museum national d'Histoire naturelle) et chercheur associé au Centre Asie du Sud-Est (EHESS, CNRS, INALCO). Travaillant au Vietnam depuis 2005, il est actuellement affecté au sein du département d'anthropologie de l'université des Sciences Sociales et Humaines de Hanoi. Ses travaux se concentrent sur la circulation non marchande de biens et de services (échanges cérémoniels, dons, dettes, crédits, entraide agricole, tontines, etc.), les réseaux de relations personnelles, les régimes de régulation sociale locale et le changement social au sein des populations rurales.

l'une des premières tentatives. À partir de la description de formes particulières de transferts dans des lieux et des époques différentes, il propose d'utiliser la notion de don pour qualifier cet ensemble très disparate de pratiques sociales¹. Néanmoins, M. Mauss n'est pas lui-même complètement satisfait de ses choix terminologiques :

Les termes que nous avons employés : présent, cadeau, don, ne sont pas eux-mêmes tout à fait exacts. Nous n'en trouvons pas d'autres, voilà tout. C'est une sorte d'hybride qui a fleuri là-bas. Ces concepts de droit et d'économie que nous nous plaisons à opposer : liberté et obligation ; libéralité, générosité, luxe et épargne, intérêt, utilité, il serait bon de les remettre au creuset. Nous ne pouvons donner que des indications à ce sujet [...]. Cependant, on peut encore aller plus loin que nous ne sommes parvenus jusqu'ici. On peut dissoudre, brasser, colorer et définir autrement les notions principales dont nous nous sommes servis. (Mauss [1950] 1999 : 267.)

Depuis, de nombreux travaux ont cherché à redéfinir les contours et les propriétés de ce champ ou à établir des typologies des formes de transferts² (Sahlins 1976 ; Gregory 1982 ; Polanyi 1983 ; Carrier 1991 ; Godbout 1992 ; Caillé 2000 ; Weber 2000, 2002 & 2007 ; Testart 2007 ; Graeber 2010 ; Athané 2011). S'ils ont ponctuellement permis d'aller plus loin, comme le préconisait M. Mauss, les notions proposées pour nommer et distinguer les différents types de transferts se sont multipliées sans que les termes puissent être stabilisés et adoptés par tous. Un tour d'horizon permet de dresser la liste suivante : don et contre-don, échanges archaïques, échanges symboliques, prestations totales, échange cérémoniel, échange généralisé et restreint, économie rituelle, économie morale, principe de réciprocité et circulation non marchande. Ces notions sont souvent mal définies, et quand elles le sont, chacun propose sa propre définition, souvent en négatif, par opposition aux transactions marchandes, si bien qu'il est aujourd'hui difficile de définir ces phénomènes de circulation avec précision : il n'y a pas de base terminologique commune à partir de laquelle discuter³.

Dans ce contexte, une série de questions s'impose : existe-t-il un champ identifiable recouvrant une grande variété de pratiques de transferts qui, bien que très différentes, relèveraient d'un même ensemble conceptuel, distinct du régime de circulation marchande ? Comment définir ce champ, quelles en sont les propriétés et comment le désigner ? Pourquoi la notion de don, très critiquée mais encore largement utilisée pour qualifier ces pratiques de transferts, n'est-elle pas satisfaisante ? Ces questions en appellent deux autres, plus épistémologiques : est-il pertinent et utile de chercher à rassembler dans un même champ, derrière une appellation commune, des pratiques très diverses ? Quel est l'intérêt heuristique d'une telle démarche ?

Ma position est d'emblée dévoilée par l'ambition de réunir dans un même numéro des études de cas de transferts très disparates, allant d'offrandes à des saints en Asie du Sud à la vente de produits agricoles dans des rapports de production non marchands au Laos, en passant par des dons cérémoniels entre villageois au Myanmar, des prestations inscrites dans l'aide au développement au

Laos, l'envoi de devises au Vietnam, ou encore des poèmes coutumiers accompagnés d'offrandes en Indonésie. Entre ces transferts, il existe un lien, certes tenu, mais suffisamment prégnant pour les rassembler sous une même catégorie. Cette introduction tente de définir ce dénominateur commun et par là contribuer à caractériser et délimiter le champ des transferts qui sont distincts des transactions marchandes. Je l'appellerai, à la suite d'Alain Testart (2007), « circulation non marchande ». Cette expression a l'inconvénient de définir des pratiques par ce qu'elles ne sont pas, mais présente l'avantage de garder le champ relativement ouvert et d'inclure une vaste gamme de transferts. J'utiliserais comme synonymes les termes de « transfert », « prestation » ou « transaction » pour désigner l'acte de cession d'un bien, d'effectuation d'un service ou de transmission d'un « signe⁴ » d'un émetteur vers un destinataire humain ou non-humain. Dépouillés de charge conceptuelle et à la fois généraux et basiques, ces trois termes apparaissent les plus appropriés pour désigner le mouvement des « choses » en dehors des rapports de causalité, des obligations et des processus socio-politiques qui définissent ce que j'appellerai « des types de transferts » (Testart 2007 ; Pickles 2020). L'objectif n'est pas de proposer un cadre conceptuel permettant d'analyser toutes les formes de transferts, mais de proposer des catégories descriptives « [...] qui pourrai[en]t aider à combiner les distinctions typologiques et l'effort systématique de contextualisation historique et culturelle » (Silber 2007).

Comme le souligne Florence Weber, « les régimes d'échanges non marchands constituent, au regard du régime marchand, un continent, ou mieux peut-être un archipel d'une grande complexité » (2007 : 37). La métaphore de l'archipel est particulièrement appropriée car elle permet d'insister sur le fait que ces pratiques se situent dans une même « aire », un même espace conceptuel, mais ne constituent pas un tout homogène. Cette aire rassemble en effet une grande diversité de logiques et des formes de transferts très hétérogènes, qui procèdent de rapports sociaux variés. Notre ambition est double : définir les contours de cet archipel et donner quelques repères ou balises pour identifier les îlots qui le constituent. Autrement dit, il ne s'agit pas de définir ces transferts seulement en négatif des échanges marchands, mais aussi pour ce qu'ils sont. Ainsi, en appui sur les avancées conceptuelles et méthodologiques de certains auteurs et en les prolongeant, j'identifie les propriétés de ce régime de circulation et propose des catégories pour désigner certaines formes de transfert spécifiques au sein de cet ensemble.

En vue de retracer le cheminement qui amène à cette catégorisation multidimensionnelle, la première partie s'attachera à justifier l'intérêt d'élaborer des catégories idéal-typiques pour désigner et étudier les diverses formes de transferts. La deuxième partie présentera les deux grandes tendances qui divisent les études théoriques françaises sur ce phénomène : celles qui se préoccupent du commun et celles qui se focalisent sur le particulier. La troisième partie consistera à dresser un état des lieux critique des critères mobilisés par les anthropologues pour définir les traits caractéristiques de ce régime de circulation. Enfin, sur cette base, j'exposerai dans la dernière partie les propriétés de la circulation non marchande et proposerai une grammaire pour nommer et distinguer les différentes formes de transferts.

Je montrerai ainsi que si la plupart des critères mobilisés par les anthropologues ne permettent pas d'englober l'ensemble des transferts constitutifs de ce champ, ils témoignent d'un principe qui pourrait définir le dénominateur commun, à savoir la présence nécessaire d'une autre relation sociale que celle qui s'établit lors de l'interaction transactionnelle, un rapport non strictement économique entre les parties, qui dépasse, encadre et conditionne le déroulement des transferts et manifeste la primauté de la valeur du lien. Si une telle relation peut exister dans les transactions marchandes, ce n'est pas le cas dans leurs manifestations empiriques les plus fréquentes (Chantelat 2002) ni dans tous les cas une condition de leur déroulement (Weber 2000 ; Testart 2007 ; Athané 2011). À partir de là, je soutiendrais que lorsque ce rapport social décisif relève de la sphère des relations interpersonnelles, où les caractéristiques idiosyncrasiques des personnes sont directement en jeu et déterminantes, nous nous trouvons dans l'ilot de la circulation interpersonnelle, l'un des plus vastes de l'archipel.

LA LIGNE DE CRÊTE

Je propose ici d'explorer une voie à l'intersection de deux positions : l'utilité de se doter de catégories communes et l'irréductible singularité des pratiques sociales nécessairement situées dans un lieu et un temps donné. La première découle du constat de Hannah Arendt dans *La crise de la culture*, qui déplore la tendance en sciences sociales « à passer outre aux distinctions et à procéder en présupposant que n'importe quoi peut en fin de compte prendre le nom de n'importe quoi d'autre, et que les distinctions ne sont significatives que dans la mesure où chacun a le droit “de définir ses propres termes” » (2003:126). La seconde position trouve un écho dans les propos de Paul Veyne :

Le danger le plus sournois est celui des mots qui suscitent dans notre esprit de fausses essences et qui peuplent l'histoire d'universaux qui n'existent pas. [...] quand nous prononçons les mots d'assistance, de don, de sacrifice, de crime, de folie ou de religion, nous sommes incités à croire [...] qu'il existe un être appelé le don ou le potlatch, qui jouirait de propriétés constantes et définies, par exemple celle de susciter des contre-dons ou de valoir du prestige et de la supériorité au donateur sur les bénéficiaires. (Veyne 1971: 91.)

La combinaison de ces deux positions se situe sur une ligne de crête étroite entre l'écueil d'un nominalisme radical considérant qu'il n'existe que des singularités non généralisables et qu'il n'est donc pas possible d'user de concepts génériques communs pour désigner des réalités locales distinctes, et le biais inverse consistant à plaquer sur la diversité du réel des concepts essentialisants qui se substituent à des pratiques sociales toujours contextualisées et donc singulières. Cette ligne de crête me semble importante à explorer, en particulier pour l'étude des transferts non marchands. Je vais ici expliquer pourquoi.

Les contributeurs de ce numéro thématique de *Moussons* ont été rassemblés au départ autour des catégories de « circulation non marchande » et de « transaction

non marchande », en considérant que les transferts que nous étudions relevaient du même champ, soit parce qu’ils se déroulaient en dehors du marché, soit parce qu’ils étaient régulés par d’autres principes que ceux des transactions marchandes.

Ces dernières comportent en effet une série de caractéristiques souvent citées pour les distinguer des transferts non marchands : la commensurabilité permettant la mise en équivalence (Gregory 1982 ; Godbout 1992) associée à la coordination par les prix (Polanyi 1983 ; Steiner 2010) ; le rapport aux choses commande le rapport entre les personnes (Testart 2007), ce qui implique la primauté de la valeur d’échange et d’usage sur la valeur de la relation (Carrier 1991) ; la mise en vente des choses qui circulent et donc la présence de mécanismes de mise en rapport de l’offre et de la demande (Testart 2007) ; des rapports marqués par l’impersonnalité, l’instantanéité et la discontinuité (Chantelat 2002) entre des individus indépendants, sans liens ni obligations durables (Carrier 1991) ; la facilité avec laquelle les agents sociaux peuvent sortir de la relation d’échange (Hirschman 1970) et enfin l’aliénation de la chose transférée (Gregory 1982 ; Weiner 1992).

Sur la base de ces distinctions et en confrontant nos études de cas, nous nous sommes rendu compte qu’il n’était pas si simple de se ranger derrière la catégorie de « non marchand » pour au moins deux raisons. D’abord parce qu’une grande partie des transferts observés s’enchevêtrent avec le marché ou comportent certains des attributs des transactions marchandes. Ensuite parce que, plus fondamentalement, si nous pouvions définir « ce qu’ils ne sont pas » par rapport à la circulation marchande, nous avions des difficultés à définir les propriétés et les contours de la circulation non marchande en elle-même. En utilisant le même terme, nous ne désignions pas tous la même chose.

Les blocages conceptuels et terminologiques que nous avons rencontrés reflètent une confusion plus générale qui entrave l’étude de ces transferts : l’absence de termes communs dotés de définitions établies. La majorité des chercheurs qui se sont penchés sur ce champ font le même constat :

Des mots comme don, échange, réciprocité, partage, redistribution et solidarité forment un ensemble d’éléments mal définis et dont l’usage varie fortement d’un auteur à l’autre. De même, un rapide examen des dictionnaires spécialisés en anthropologie, en sociologie et en philosophie, montre combien les entrées « don » et « échange » se caractérisent par des confusions et des malentendus. (Berthoud 2004: 366.)

L’usage du concept de don par M. Mauss puis à sa suite par un large pan de la littérature sur la question n’a fait qu’amplifier les confusions et les difficultés. Les connotations morales que ce terme charrie (désintéressé, gratuit, altruiste, libre, sans retour, etc.) bride la compréhension fine des pratiques sociales qu’il est censé désigner, puisque, comme M. Mauss l’avait déjà signalé, ces dernières comportent souvent, si ce n’est toujours, une part d’intérêt et de contrainte. De plus, comme le rappelle David Graeber, rabattre ces transferts sur une catégorie conceptuelle unique, celle de don, comporte le risque de passer à côté de la diversité des formes, expressions, principes, logiques qui sont effectivement à l’œuvre (Graeber 2010:69).

En effet, certains auteurs (Lécrivain 2002; Testart 2007; Athané 2011; Darmangeat 2016) montrent que le don n'est qu'une partie d'un ensemble plus large, une forme particulière de transfert, distincte de l'échange⁵, de la compensation ou du tribut, et qui ne saurait donc désigner l'ensemble. Face à ces amalgames anciens et récurrents, de nombreux chercheurs estiment nécessaire un effort de clarification des termes employés pour décrire et analyser ces régimes particuliers de circulation (Godbout 1992; Caillé 2000, 2007; Weber 2000, 2007; Testart 2007; Berthoud 2004; Silber 2004, 2007; Graeber 2010; Athané 2011; Pickles 2020).

Le problème est que dans la réalité empirique, les transferts que nous observons sont difficilement subsumables sous une catégorie fixe et exclusive, fonctionnant partout et de tout temps. Comme les articles qui composent ce numéro de *Moussons* l'illustrent, par rapport aux catégories exclusives dont a besoin la démarche scientifique, ce sont souvent des formes hybrides, des mélanges et des enchevêtements de logiques que nous observons. Trois cas de figure se présentent.

D'abord, le mélange de composantes. Il est fréquent de trouver des éléments non marchands au sein d'un échange marchand et inversement (Carrier 1991; Godbout 1992). Pierre Alary montre ainsi dans l'article publié dans ce numéro qu'un échange marchand peut se dérouler dans un environnement où les rapports de production sont non marchands. Il n'est également pas rare d'observer que les propriétés de l'échange et du don se mêlent pour constituer des formes de transferts hybrides ou composées (Darmangeat 2016). J'ai par exemple montré (Pannier 2015) comment des prestations cérémonielles au Vietnam sont de l'ordre du don, car aucune exigibilité ne régit les transferts, mais comportent de nombreuses propriétés formelles de l'échange tel que définit par Testart (2007) : réciprocité des transferts, agencement des transferts par paires, réciprocité des obligations, réciprocité des causes (les dons et les contre-dons sont cause et effet l'un de l'autre) et présence de dette tant que le retour n'est pas effectué.

Un second cas de figure amène à nuancer le classement des transferts dans des catégories exclusives et à rester attentif aux chaînes de prestations en suivant le parcours des choses qui circulent. Il concerne les cas où un même bien change de statut au cours de sa circulation, passant par exemple de don à marchandise et réciproquement (Appadurai 1986). Les devises envoyées par les Vietnamiens de l'étranger à leur famille au Vietnam, dont le parcours est retracé par Christophe Vigne dans ce numéro thématique, est exemplaire : un don de solidarité socialement et moralement obligé devient un investissement commercial, en étant passé entre-temps dans les canaux bancaires étatiques ou privés qui assurent le transit des devises de l'étranger au Vietnam. Dans son article publié ici, Delphine Ortis décrit également comment des étoffes dédiées aux saints musulmans honorés dans des sanctuaires indo-pakistanais sont d'abord des marchandises achetées sur des marchés, puis deviennent des offrandes, qui seront redistribuées ensuite sous forme de don ou revendues à des boutiquiers. En analysant l'agencement des prestations entre le Saint et le fidèle, elle identifie finalement une forme de « transfert composé », selon lequel des éléments du don se mêlent à des éléments de l'échange non marchand, ce qui nous ramène au premier cas de figure décrit ci-dessus.

Enfin, troisième cas de figure, il arrive souvent que les personnes jonglent avec des registres normatifs issus de différents régimes de circulation et de valeur au cours d'une interaction (Weber 2007 ; Zelizer 2005). Stéphane Huard montre dans son article du présent volume comment une femme prise dans une scène sociale d'échange lors d'une cérémonie d'initiation bouddhique au Myanmar interprète un don de nourriture selon différents registres, entre don religieux désintéressé et mise sous dépendance, créant des ambiguïtés, voire des tensions.

Ainsi, comme les théories des « mondes imbriqués » (Zelizer 2005 ; Dufy & Weber 2007) l'illustrent, dans la réalité sociale, « des mondes à la fois rituellement séparés et socialement connectés » (Weber 2007: 39) coexistent, s'imbriquent et parfois s'amalgament. Mais pour donner à voir les composantes constitutives de ces mélanges, les passages de biens entre des régimes de valeur distincts, ainsi que les registres croisés dans lesquels les individus puisent pour signifier leurs actions, il convient, au moins à un moment de l'analyse, de définir les ingrédients du mélange, éventuellement leur part respective, les sphères à travers lesquelles les biens circulent et les registres mis à disposition des personnes pour inscrire leurs prestations. Pour cela, il est nécessaire de disposer de termes et des catégories communes permettant d'opérer des distinctions et de rendre intelligible la réalité empirique sans tomber dans le biais consistant à substituer aux pratiques sociales des catégories abstraites (Pickles 2020). Pour Alain Testart, « la grande faiblesse des sciences sociales en général est qu'elles ont jusqu'ici accordé trop peu d'attention à la définition et à l'étude des formes elles-mêmes pour se concentrer sur les intentions, les stratégies et les fonctions ». Or, précise-t-il, « avant de savoir ce que les hommes font avec une forme sociale (c'est-à-dire quelles fins ils se proposent en l'utilisant), il faut savoir en quoi consiste cette forme. » (Testart 2007: 156.)

Dans le cas de l'étude des transferts, l'identification de formes sociales idéaltypiques dotées de définitions précises et communes permet ainsi de mettre en évidence des différences empiriquement avérées entre des régimes de valeur, des logiques sociales et des modalités de circulation pour ensuite décrire comment ces transferts s'imbriquent ou sont gardés distincts dans les pratiques des acteurs. Et, au-delà de l'investigation empirique, les catégories offrent des termes communs pour analyser des phénomènes semblables dans des réalités socio-historiques différentes. Elles permettent de mettre en perspective, de faire dialoguer, voire de comparer des études de cas ancrées dans des contextes locaux toujours particuliers. Pour reprendre la métaphore de H. Arendt (2003), l'enjeu est d'avoir une table commune de discussion, qui rassemble autant qu'elle distingue.

Derrière la confusion terminologique décrite plus haut et constamment renouvelée lorsque chacun utilise son propre vocable avec ses propres définitions, il existe quelques mises au point terminologiques et conceptuelles utiles, mais trop peu connues et rarement mobilisées, qui permettent, avec quelques prolongements, de définir les contours de l'archipel que constituent ces transferts ainsi que certains de ses îlots. Avant de les présenter, il convient de rappeler que la distinction typologique n'est pas une fin en soi. Elle ne constitue qu'une étape de l'analyse pour ordonner, décrire et comprendre un réel qui donne souvent à voir des hybri-

dations. Mais, une fois ces distinctions conceptuelles opérées, elles ne doivent pas enfermer les pratiques sociales dans des catégories figées. Elles constituent des balises ou des gradients au sein du continuum que présente l'ensemble des transferts marchands et non marchands. Comme le rappelle C. Darmangeat (2016: 41): « l'étude des formes de transfert ne peut donc être qu'un préalable à celle de leur sens sociologique, mais elle en est un préalable indispensable. » Cette introduction vise à donner quelques balises pour mener à bien cette étude préalable des formes.

LE COMMUN ET LE PARTICULIER

Afin d'identifier les traits distinctifs de l'archipel que constitue la circulation non marchande, il convient de faire état de ce qui a été écrit par les auteurs qui se sont penchés sur la question. Depuis l'œuvre inaugurale de M. Mauss, deux grandes tendances se dégagent en France parmi les anthropologues et les sociologues qui ont tenté de théoriser et de définir ces formes de transferts. D'un côté, ceux qui privilégièrent le *commun* et qui ont tendance à utiliser le concept de « don » pour qualifier cet ensemble disparate de transferts ; de l'autre, ceux qui souhaitent mettre au jour le *particulier* et qui mobilisent plutôt la notion de « transferts non marchands ».

Le premier pôle de ce continuum concerne un certain nombre de chercheurs qui se concentrent sur l'essence du « Don » et sur ses propriétés génériques (Mauss 1999 ; Godbout 1992 ; Bourdieu 1994 ; Godelier 1996 ; Caillé 2000 ; Berthoud 2004 ; Lordon 2011). Tout en soulignant l'existence d'une pluralité des formes de dons et l'historicité de leurs manifestations, ils cherchent avant tout à mettre au jour les principes communs, voire la logique universelle de cette forme de circulation distincte des flux marchands et étatiques. Comme le souligne Gérald Berthoud (2004: 366-367), « [...] l'idéal n'est-il pas de penser le don à la fois dans son unité anthropologique et dans la pluralité de ses formes instituées dans l'histoire et dans les cultures ? » C'est ainsi que, par exemple :

Le choix de Mauss et du MAUSS⁶ est de fixer une certaine universalité des faits de don par-delà leurs infinies et évidentes variations empiriques, d'assumer la diversité des cultures et de leurs arbitraires fondateurs, mais sans renoncer pourtant à trouver par-delà ou en deçà de cette diversité un fil rouge, ce que Mauss appelle « le roc », un fil rouge à la fois empirique et éthique. (Caillé 2007: 399.)

Pour eux, comme pour M. Mauss, le don conserve « une même nature fondamentale au travers des périodes historiques et des cultures diverses » (Silber 2004: 191). C'est pourquoi la diversité des formes de transferts est rabattue derrière l'appellation commune « don » ou « don-échange ».

À l'autre pôle du continuum se situent des chercheurs ayant le point commun de critiquer l'emploi du mot « don » comme terme générique englobant et de vouloir répondre à la confusion terminologique qui infuse la tradition anthropologique sur la question. Dans sa préface à la dernière édition française de *l'Essai sur le don*, F. Weber (2007) intitule son dernier paragraphe, de manière assez provocatrice :

« Lire l'*Essai...* pour en finir avec le don ». A. Testart est également assez virulent dans sa critique de M. Mauss :

[...] l'*Essai sur le don* confondait constamment échange et don [...] Mauss employant d'ailleurs assez souvent l'expression "don-échange" qui devrait être tenue pour une monstruosité logique de même nature qu'un cercle-carré. (Testart 2007: 154).

En déconstruisant l'objet « don », ils incitent à opérer une distinction, au sein du large champ de ce qu'ils appellent alors « la circulation non marchande », entre ce qui relève du registre du don et ce qui relève d'autres formes de transferts. Ils proposent ainsi des pistes méthodologiques pour désigner, décrire et analyser les transferts non marchands dans leur hétérogénéité empirique. L'une de leurs préoccupations centrales est, avant d'étudier en détail les enjeux sociologiques ou anthropologiques dont témoignent les transferts, de définir rigoureusement, et donc de distinguer, les différents « types de transferts » existants : s'agit-il de don, d'échange, de dette, de pillage, de compensation, de redistribution, d'impôts, d'offrande ou encore d'une autre forme sociale à définir ?

Aujourd'hui, la plupart des auteurs s'accordent sur l'analyse de A. Testart (2007) pour qui l'exigibilité des obligations, entendue comme le recours possible à la violence légitime pour les faire appliquer, s'affirme comme un critère utile et pertinent pour distinguer les différents types de transferts. Dans un « échange », le retour est explicitement exigible, alors qu'il ne l'est pas pour un « don », quand bien même il est suivi d'un contre-don socialement et moralement constraint. L'auteur montre ainsi que le potlatch relève du don alors que la kula relève de l'échange non marchand. Il dégage un troisième type de transfert, comme les taxes, les amendes, le tribut, la corvée et les dédommagements, qui concerne des prestations exigibles sans que le retour ne le soit. Sur cette base, l'auteur propose des définitions précises de l'échange, du don et de ce qu'il appelle les « transferts du troisième type » (ou « t3t »), en tant que formes sociales idéal-typiques. À partir de ce premier effort de clarification, certains auteurs ont mobilisé la même démarche méthodologique pour aller plus loin. Ils ont ainsi mis au jour une diversité de formes de transferts, allant des « obligations parentales » aux « obligations sociétales » (Lécrivain 2002), des « formes simples » aux « formes hybrides » (Darmengeat 2016), des « transferts légitimes » aux « transferts illégitimes » (Athané 2011) ou encore des « échanges obligatoires » aux « échanges consentis » (Darmangeat 2016). On peut également considérer que les jeux d'argent et les paris (Pickles 2020), pour lesquels le premier transfert n'est pas exigible mais le retour peut l'être pour le gagnant, comme un type de transfert spécifique.

Un autre effort de clarification terminologique a été établi par F. Weber, qui mobilise également le principe de l'exigibilité. Elle propose d'utiliser le terme « transfert » lorsqu'il n'y a pas de retour exigible, et « réserve le terme de transactions aux prestations dont la contrepartie est exigible, qu'il s'agisse de transaction marchande ou monétaire, marchande non monétaire ou cérémonielle. » (Weber, 2007: 26).

Enfin, en vue de sortir des biais d'une « anthropologie centrée sur l'échange », Anthony Pickles (2020) a récemment proposé une mise au point terminologique

consistant à distinguer les « ethnographic empirical units » des catégories analytiques. Il considère les « transferts » comme des catégories infra-conceptuelles définissant les mouvements des choses indépendamment des rapports de causalité et d'obligation à l'œuvre, tandis que les « transactions » sont les formes qui découlent de la configuration de transferts et des processus socio-politiques qui les façonnent. Sa terminologie se fonde ainsi sur l'agencement des transferts :

If a “transfer” gets balanced with a return, it becomes an “exchange” of two (or more) transfers (e.g., barter, purchase, or like-for-like exchange). If the return happens later, this would be a “delayed exchange” of two transfers (i.e., tit for tat). A “transfer” that is not accompanied by a return and has no prospect of generating one in the future is a “one-way transfer.” (Pickles 2020 : 14.)

Que peut-on tirer de ces différentes propositions pour délimiter l'archipel que constitue la circulation non marchande de biens, de services et de signes ? À partir des réflexions des auteurs qui s'intéressent au *commun* et de ceux qui privilient le *particulier* cités ci-dessus, j'ai relevé quatre critères mobilisés pour définir et caractériser ces transferts comme des formes sociales spécifiques, distinctes du régime de circulation marchande : le critère de l'intérêt, du lien social, de l'inaliénabilité et de la relation personnelle. Après les avoir présentés, je questionnerai leur pertinence respective dans le but de caractériser l'archipel qui m'intéresse ici.

DE QUELQUES DISTINCTIONS EXISTANTES

Le critère de l'intérêt

Beaucoup d'auteurs estiment que dans les transferts non marchands les considérations utilitaires ne priment pas. La maximisation de l'intérêt individuel et du profit à travers un calcul coût-bénéfice peut intervenir mais reste nécessairement secondaire. Cette posture, parfois appelée anti-utilitariste, ne consiste pas à nier la présence d'intérêt : « il n'est en rien, et ce point est essentiel, un an-utilitarisme » (Caillé, Lazzeri & Cléro 2002 : 82). Pour saisir la logique à l'œuvre, il convient de rappeler leur conception de l'intérêt.

D'abord, les intérêts en jeu ne sont pas seulement ceux de l'*Homo oeconomicus*. Il y a une diversité des formes d'intérêts irréductibles à l'intérêt économique en général et à l'intérêt marchand en particulier⁷. Alain Caillé invite par exemple à distinguer l'« intérêt d'avoir » de l'« intérêt d'être ». Ce dernier concerne l'« intérêt de présentation de soi » (Caillé 2000 : 63), « l'intérêt de prestige » (appelés aussi « intérêts réputationnels » ou « intérêts de face ») ou encore « l'intérêt pour l'autre » (*ibid.* : 69). Dans cette perspective, les intérêts impliqués dans un transfert non marchand sont donc de différentes natures, et, selon certains auteurs, relèvent davantage de l'ordre du symbolique et du social (prestige, honneur, réputation, rivalité, reconnaissance, cohésion sociale, etc.) que du matériel, de l'instrumental et du fonctionnel.

Deuxièmement, d'après cette conception, les intérêts utilitaires ne constituent pas la cause principale et unique des transferts non marchands : ils restent secondaires derrière l'expression du lien social ou de la reconnaissance. A. Caillé (2000 : 34) considère ainsi qu'« il n'est de don que de ce qui excède par sa dimension symbolique la dimension utilitaire et fonctionnelle des biens et services ».

Ce premier critère pose un double problème. D'abord, sur le terrain, il est souvent difficile de déterminer la place relative qu'occupent les calculs intéressés parmi les motivations des individus. Comment en effet définir si les calculs d'intérêts priment ou non dans les rapports de causalité à l'œuvre, d'autant plus que, pour un même type de transfert, cela peut varier selon les moments et les personnes. C'est par exemple le cas des poèmes et offrandes remises aux esprits du territoire lors du rituel *tutu marin* en Indonésie présenté par Dana Rappoport dans ce numéro thématique. Elle indique qu'en échange de cette parole et des offrandes qui viennent généralement réparer un ordre bouleversé, les humains espèrent obtenir une bonne moisson et plus largement la protection des esprits. Si ces prestations, qui relèvent de la compensation, sont animées par d'autres enjeux moins utilitaires, comme la souveraineté du territoire, l'affirmation de l'autorité ou les rivalités entre clans, il reste difficile de définir, au niveau des actes de transferts concrets, ce qui prime, entre négociation de l'ordre social et obtention de bénéfices individuels et collectifs.

Ensuite, ce critère ne permet pas d'englober l'ensemble des prestations constitutives de la circulation non marchande. De nombreux exemples attestent que certains transferts non marchands sont animés *avant tout* par des stratégies instrumentales et que l'obtention du bien ou d'un bénéfice est central dans ce qui motive le transfert. Il en est ainsi des contributions des membres des groupes informels de crédits et d'épargnes rotatifs en milieu rural au nord du Vietnam : elles sont explicitement intéressées au sens utilitariste du terme, mais restent non marchandes (Pannier & Pulliat 2016). Les cas des cadeaux ou des versements pour obtenir les faveurs d'un fonctionnaire ou le remercier de services rendus, fréquent en Asie du Sud-Est, ainsi que certains rapports de clientélisme, où « la relation [...] n'est entretenue que pour les bénéfices matériels que chacun en attend » (Testart 2007 : 164), sont également significatifs de la place centrale que peut occuper la recherche de maximisation des avantages individuels au sein de transferts non marchands. Comme ils font partie de l'archipel que je tente de définir, le caractère secondaire du calcul d'intérêt ne peut pas être considéré comme une propriété générique de la circulation non marchande. Il peut néanmoins être la marque de certaines formes de prestations particulières au sein de cet ensemble.

Le critère du lien social

L'effet du transfert sur les relations impliquées est un autre critère souvent mobilisé pour définir ces formes de circulation non marchande. Dans la lignée de M. Mauss, de nombreux auteurs considèrent que la propriété de ces transferts est de créer, actualiser, entretenir ou médiatiser les relations sociales. Selon cette

perspective, si cet effet est *possible* dans le cas d'une transaction marchande, il est *inéluctable* dans le cas des transferts non marchands.

Jacques Godbout montre ainsi que ces formes de transferts sont au service du lien social, si bien qu'il propose de qualifier de « don toute prestation de bien ou de service effectuée, sans garantie de retour, *en vue de créer, nourrir ou recréer le lien social entre les personnes* (1992: 32, souligné par moi). Dans la même perspective, pour A. Caillé, « le don constitue *le moteur et le performateur par excellence des alliances*. Ce qui les scelle, les symbolise, les garantit et les rend vivantes » (2000: 19, souligné par moi). G. Berthoud considère quant à lui que « la finalité ultime du don générique, à travers la circulation de choses et de mots, comme autant de symboles, est *de créer, maintenir et renouveler la relation humaine* » (2004: 368, souligné par moi). C'est ainsi qu'au-delà de la valeur d'usage ou d'échange, « les choses prennent des valeurs différentes selon leur capacité d'exprimer, de véhiculer, de nourrir les liens sociaux » (Godbout 1992: 187). La valeur du lien ou l'estime comme reconnaissance de la valeur de l'autre caractérisent alors le régime de valeur propre à ces régimes de circulation. Il en résulte que ces formes de prestations sont génératrices de reconnaissance :

Le don est fondamentalement un mouvement de reconnaissance mutuelle [...] toute relation de don, même la plus enchevêtrée dans des rapports économiques et politiques, pose les bases de la reconnaissance mutuelle entre soi et autrui. Elle *instaure et maintient un lien entre des personnes reconnues comme telles*. (Berthoud 2008, souligné par moi).

Si les membres du MAUSS défendent ce critère comme distinctif et caractéristique du don (considéré comme la catégorie générale désignant le régime non marchand), ils ne sont pas les seuls à partager cette conception. Maurice Godelier, par exemple, considère que ces transferts sont effectués « [...] pour produire de nouveaux rapports sociaux, de pouvoir, de parenté, d'initiation, etc., entre les individus et entre les groupes ou plus simplement pour en reproduire d'anciens, les prolonger, les conserver » (Godelier 1996: 101). Il considère que « le don comme *acte* mais aussi comme *objet*, peut *re-présenter, signifier et totaliser* l'ensemble des rapports sociaux dont il est à la fois l'instrument et le symbole » (*ibid.* : 145).

La marque spécifique de ces transferts serait donc qu'ils produisent mais aussi qu'ils reflètent et médiatisent des rapports sociaux. Et plus largement, ils constituerait un élément pivot *du* politique, entendu comme ce qui permet de passer de la guerre à la paix et inversement, afin de tenir ensemble les membres d'une société ou d'un groupe. Ces formes de transfert soulèvent alors « [...] la question première qui se pose aux hommes, la question *politique* qui n'est que l'autre face de la question du don, celle de savoir qui sont les amis et qui sont les ennemis. Autrement dit [...] avec qui fait-on alliance (et contre qui)? » (Caillé 2000: 84.)

Au moyen d'une démonstration très différente, appuyée sur Spinoza et le *conatus*⁸, Frédéric Lordon en vient à une conclusion semblable. Pour lui, ce qu'il appelle l'échange symbolique ou le don est « gouverné par le primat de la pacification et de l'alliance » (Lordon 2011: 101). Il montre comment le dispositif pacifica-

teur du don réciproque se distingue de celui du marché et de l'État par sa faculté à réorienter le « mouvement antisocial de la pronation unilatérale » (prendre pour soi) vers des intérêts symboliques d'honneur, de prestige, de reconnaissance ou de munificence (donner et faire preuve de générosité) (*ibid.* : 7). Ce processus favoriserait « la continuité des relations et du lien social » (*ibid.* : 101), sans nier les compétitions et la rivalité.

Si beaucoup d'auteurs partagent la conviction que ces formes de circulation non marchande portent en elles ce potentiel d'alliance (horizontal comme vertical) et cette fonction politique, il convient de se demander si c'est le cas pour toutes les transactions comprises dans le régime de circulation non marchande. Est-ce que tous les transferts empiriquement observés ont pour effets de créer, reproduire ou renforcer une relation sociale ? Et plus largement constituent-ils dans tous les cas des symboles pour tenir ensemble les membres d'une même société ? Ou bien cette dimension ne concerne-t-elle que certaines formes de prestations dans certaines sociétés particulières ? Enfin, si ce critère est validé empiriquement, il reste à analyser, selon chaque cas, quels liens sont concrètement créés, renouvelés ou renforcés et par quel processus. Autrement dit, comment, concrètement, le transfert affecte les liens ou génère de la reconnaissance. Autant de questionnements directement abordés dans ce numéro.

Le critère de l'inaliénabilité

Un autre critère parfois mobilisé est l'idée selon laquelle « la chose qui circule garde en elle la trace des personnes entre lesquelles elle a circulé » (Weber 2007 : 33). Les propos de M. Mauss sur la fusion entre les personnes et les choses dans ce qu'il appelle les économies du don, ainsi que ses interprétations, largement controversées, autour du *hau*, cette force qui pousse à rendre car elle exprime la substance du donateur incarnée dans le bien, a ouvert la réflexion sur la question de l'inaliénabilité⁹. Compte tenu de la quantité de travaux et de la complexité des débats sur la question, il n'est pas possible d'approfondir cet aspect ici¹⁰. Je retiendrai simplement que pour certains auteurs, ce critère permet de distinguer les échanges marchands, où les choses qui circulent deviennent des objets indépendants des personnes et sont aliénables (Carrier 1991), d'autres formes de transferts, où « la chose a été donnée sans être vraiment aliénée par celui qui l'a donnée » (Godelier 1996 : 61), notamment parce qu'elle contient une parcelle de l'identité du donateur. L'une des caractéristiques propres à ces deuxièmes formes de transferts serait donc de « garder tout en donnant » (Weiner 1992) et d'impliquer les identités en présence (Carrier 1991 ; Godbout 1992). Dans l'article qu'elle présente dans ce numéro, Delphine Ortis décrit comment certaines étoffes (les housses d'apparat) remises par les fidèles aux saints de sanctuaires musulmans en Asie du Sud s'imprègnent de la puissance de la divinité lorsqu'elles sont disposées sur son tombeau. Puis, rendues au fidèle et redistribuées dans différents cercles, elles gardent et font circuler à l'extérieur la puissance du saint. De fait, le nom de

ce dernier est souvent inscrit sur la pièce de tissu et celle-ci est ornée de motifs spécifiques aux attributs du saint ou à l'architecture de son mausolée.

Bien que souvent mobilisé dans les théories sur le don, ce critère de la médiation des identités et de l'inaliénabilité est difficilement généralisable à l'ensemble des transferts que je cherche à définir ici. Dans certains cas présentés dans ce numéro, que ce soit l'argent donné par les Vietnamiens d'outre-mer à leur famille restée au pays, les dons monétaires des invités lors d'un rituel d'initiation bouddhique au Myanmar ou encore certaines étoffes offertes à un saint en Inde du Sud, qui sont gardées par le sanctuaire (housses personnelles) et parfois (les draps) revendues, la chose transférée ne devient pas une extension des personnes, et ce n'est pas seulement le droit d'usage qui est transféré, mais aussi le droit de propriété. Ce critère reste néanmoins utile pour qualifier un sous-ensemble de prestations au sein de la circulation non marchande et fait écho au prochain trait distinctif, car il rappelle que ces transferts ne peuvent être séparés des rapports entre parties impliquées dans la transaction.

Le critère de la relation personnelle

Si les auteurs ne sont pas unanimes sur les trois critères cités précédemment, la majorité s'accorde sur le fait que la présence d'une *relation personnelle* préalable à la transaction ou qui perdure à celle-ci est une condition de ces transferts en tant que forme sociale distincte du régime de circulation marchande. J'estime de mon côté que ce critère permet de délimiter une sous-catégorie du régime de circulation non marchande, que j'appellerai la *circulation interpersonnelle*.

Dans *L'ethnographie économique*, Caroline Dufy et Florence Weber expliquent que « les transactions non marchandes ne peuvent être séparées des relations personnelles qu'elles font advenir ou dans lesquelles elles surviennent » (Dufy & Weber 2007: 27). Dans sa préface à la nouvelle édition de l'*Essai sur le don*, F. Weber caractérise ces transactions comme :

L'ensemble des prestations possibles où compte la *relation personnelle* portée par la chose donnée, par opposition aux prestations où des biens interchangeables circulent entre des individus interchangeables, permettant ainsi de mettre les relations personnelles entre parenthèses [...]. (2007: 27-28, souligné par moi).

Si les transactions marchandes peuvent également impliquer *par ailleurs* des rapports personnels, ce qui est fréquent en Asie du Sud-Est et ailleurs, ce n'est pas une condition pour que le transfert ait lieu ni une propriété constitutive et distinctive de l'échange marchand en tant que forme sociale idéal-typique. Ce critère permet d'exclure la présence de la monnaie comme élément distinctif puisque :

Certaines transactions non monétaires (le troc) sont marchandes et, inversement, [et] certaines transactions monétaires [...] ne sont pas marchandes, parce qu'elles interviennent dans un contexte de relations personnelles (par exemple, mais non seulement, la parenté) dont elles sont inséparables analytiquement. (Weber 2000: 88.)

A. Caillé (2000) et J. T. Godbout (1992) accordent également une place centrale aux rapports interpersonnels dans ce qui définit la circulation non marchande puisque « le don constitue le mode de relation par excellence entre les personnes en tant qu'elles se considèrent et s'instituent *comme des personnes*. » (Godbout 1992: 151, souligné par moi.) Ils ne cantonnent pas l'interpersonnel aux relations entre humains, ni aux interactions de face-à-face, mais l'élargissent aux rapports directs ou virtuels avec les non-humains, que ce soit des esprits, des divinités ou des animaux (Godbout 1992).

Pour A. Testart, la réalisation des transferts non marchands est subordonnée à l'établissement d'un autre rapport social que le rapport qui se noue au moment de l'acte, que ce soit un rapport matrimonial, une affinité entre des familles, la parenté, l'amitié, mais aussi la vassalité, la dépendance, etc. (Testart 2007: 45, 135). Il parle ainsi de « rapports à la fois durables, personnels, impliquant certaines obligations, des rapports qui redoublent et conditionnent tout à la fois les rapports d'échange proprement dit » (*ibid.*: 135). À la différence de l'échange marchand, où « ce sont les rapports entre les choses qui commandent la relation échangiste » (*ibid.*: 145), dans les transferts non marchands « [...] la relation personnelle entre les hommes [...] prime sur les relations entre les choses » (*ibid.*: 147).

Le problème de ce critère est alors de savoir ce que l'on entend par « relation personnelle ». Selon Claire Bidart, Alain Degenne et Michel Grossetti (2011), une relation personnelle « désigne l'existence d'un lien qui dépasse la simple interaction, qui s'est inscrit dans le temps et s'est cristallisé au-delà des échanges ponctuels ». Ce type spécifique de lien renvoie ainsi aux rapports qui « ne se réduisent pas à une interaction fonctionnelle ou ponctuelle ». A. Testart parle de relations personnelles « au sens d'*intuitu personae*, c'est-à-dire eu égard aux particularités et qualités de telle personne dans sa singularité » (Testart 2007: 135, note 9). En d'autres termes, il ne s'agit pas de relations sociales au sens large, ni seulement de relations de face-à-face ou d'interconnaissance. Les relations personnelles désignent des rapports existants entre deux personnes qui ne peuvent pas être transposés à d'autres personnes. Dans ces rapports, les attributs personnels, les biographies individuelles et les qualités singulières des sujets sont directement impliquées (Carrier 1991) et priment sur les fonctions, les postes, les statuts formels ou les rôles officiels qu'ils peuvent endosser par ailleurs¹¹.

Ce critère est valable pour l'ensemble des cas de transferts qui seront présentés dans les articles suivants¹². Et au-delà de ce numéro, je considère, en appui sur les auteurs cités ci-dessus, qu'il permet de définir une large part des transferts non marchands que je tente de définir ici, surtout si on ne limite par la notion d'interpersonnel aux interactions directes ou affectives entre proches. En l'élargissant à l'ensemble des rapports où les caractéristiques idiosyncrasiques des protagonistes sont impliquées et sont déterminantes dans le déroulement du transfert, il est possible d'inclure dans ce que je propose d'appeler la *circulation interpersonnelle* certaines transactions avec des esprits (les offrandes aux ancêtres), entre inconnus (le financement participatif, la charité ou l'hospitalité) ou encore liées à des

rapports de dépendance ou encastrées dans des formes d'autorité supérieure (les prestations d'un vassal ou d'un serf dues à un seigneur¹³).

Le cas des Lao de France qui s'impliquent dans des projets de développement local pour aider leurs « petits frères » laotiens présenté par Isabelle Wilhelm dans ce numéro est à ce titre significatif. Ces anciens réfugiés ressentent un devoir envers leurs semblables restés dans un pays qu'eux-mêmes ont été obligés de quitter à la fin des années 1970. Ce faisant, ils tissent des liens interpersonnels avec les habitants des villages où ils mènent leurs projets. Mais si ces relations interpersonnelles motivent en partie leur acte de soutien, ce qui prime est le besoin d'affirmer et de concrétiser un lien d'appartenance avec leur pays natal. Cette forme de don est donc, tout d'abord, portée et conditionnée par un rapport personnel et symbolique au pays natal et à ses habitants.

Le critère de la présence nécessaire d'une relation personnelle qui commande et permet les transferts exclut cependant, *dans son sens strict*, certaines formes de transactions qui sont explicitement non marchandes. Je pense en particulier à celles qui sont enchaînées dans des collectivités anonymes (donation à une ONG ou à l'Église), dans des institutions formelles (cotisation à une association, les prestations dues à l'État); une partie de celles qui s'effectuent entre inconnus (don d'organe, charité, évergétisme, bénévolat, mécénat, philanthropie, don caritatif) et enfin celles qui relèvent du registre de la prédatation, de l'illégalité et des transferts illégitimes (vol, racket, extorsion, pillage, razzia, etc.¹⁴). Si ces formes de transferts ne concernent pas les cas étudiés dans ce numéro, elles existent dans la réalité empirique (Godbout 1992; Silber 2004; Darmangeat 2016), elles sont non marchandes et font donc partie de l'archipel que je tente de définir.

ESQUISSE D'UNE GRAMMAIRE DES TRANSFERTS

Un archipel et des îlots

Parmi les quatre critères recensés ici (intérêt, lien social, inaliénabilité et relation personnelle), aucun ne permet de définir l'ensemble des transferts constitutifs de la circulation non marchande. S'ils sont pertinents pour distinguer certains îlots, des formes particulières de transferts non marchands, ils ne constituent pas le dénominateur commun des éléments constitutifs de ce champ. Néanmoins, ils expriment tous, partiellement, un principe général qui pourrait constituer le critère permettant de caractériser le régime de circulation non marchande en tant que forme sociale idéal-typique et, partant, de le différencier de manière décisive du régime de circulation marchand. Dans les transferts que je tente de caractériser ici les liens priment sur les biens : ils sont *nécessairement* subordonnés à l'existence *entre les parties* d'un autre rapport social, *non strictement économique*, qui dépasse et conditionne l'interaction ponctuelle au cours de laquelle se déroule le transfert¹⁵.

Le propos ne consiste pas à dire seulement que les relations sociales façonnent les transferts, puisque cela vaut aussi pour les transactions marchandes. Comme

le montre la sociologie économique en mettant en évidence les relations sociales et les dispositifs institutionnels qui rendent possible les échanges marchands, ces derniers sont tout autant « sociaux » que les transferts non marchands (Weber 2000 ; Chantelat 2002 ; Zelizer 2005 ; Steiner 2010). Mais les conditions sociales et les rapports sociaux qui gouvernent leur réalisation ne sont pas les mêmes¹⁶.

Dans le cas des transactions marchandes, lorsqu'un bien ou un service est proposé à la vente et mis sur le marché, la transaction peut se dérouler sans qu'aucun autre rapport entre les protagonistes ne soit nécessaire (Gregory 1982 ; Weber 2000 ; Testart 2007 ; Athané 2011). De plus, la « défection » (*exit*), comme sortie du rapport d'échange et donc du rapport social qui va avec, reste un horizon toujours possible dans le cas de la circulation marchande (Hirschman 1970). Enfin, comme le montre Philippe Steiner en appui sur les économistes hétérodoxes (Orléan 2005), dans des situations d'incertitudes, notamment sur la nature des choses (l'hypothèse de nomenclature) et du futur (l'hypothèse de prévisibilité parfaite), il arrive que

d'autres relations [soient] nécessaires pour rendre possible l'échange marchand [...]. Ces relations ne sont pas nécessairement des relations personnelles (d'amitié, de famille, de dépendance), ni même des relations avec d'autres êtres humains car des dispositifs sociaux impersonnels peuvent rendre possible des échanges marchands entravés par l'incertitude. (Steiner 2010 : 150.)

Mais, ces éléments extérieurs (nom, règles d'adhésion, procédures de régulation, contrats, dispositifs institutionnels ou communicationnels, prescripteurs, coordinateurs, intermédiaires, réseaux, etc.) sont, en tant que « ressources de médiation » (Grossetti 2006), généralement ou potentiellement indépendants de la relation particulière *entre les parties* de la transaction. C'est sur ce point que se distinguent, notamment, les transferts non marchands¹⁷. De plus, dans les échanges marchands, ces éléments extérieurs sont exclusivement au service du rapport économique : ils visent avant tout « à évaluer ou encore à porter des *jugements* sur les choses et les situations de manière à pouvoir entrer dans le registre de l'échange marchand [...] » (Steiner 2010 : 151). Ce n'est pas le cas pour les transferts non marchands. D'où l'importance de la dimension *extra-économique* dans ce qui définit le rapport social déterminant ces formes de transactions. Enfin, l'intervention de ces relations sociales extérieures à la transaction n'est pas toujours *nécessaire* à la réalisation de l'échange marchand, contrairement aux transferts non marchands où la relation entre les personnes détermine nécessairement le rapport entre les choses (Testart 2007) : la primauté de la valeur du lien ou encore l'estime comme valeur que l'on attribue (ou doit attribuer) à telle personne ou à telle entité s'affirmeraient comme une propriété des transferts non marchands.

Je propose ainsi de définir la circulation non marchande comme l'ensemble des transferts pour lesquels une relation sociale *extra-économique entre les parties*, préalable à la transaction immédiate ou qui lui perdure, est une condition *nécessaire* à leur déroulement¹⁸. La nature de cet autre rapport social – qu'il soit interpersonnel ou anonyme, entre des pairs ou hiérarchique, qu'il relève d'une institution

ou d'une autorité supérieure comme un collectif, une association, un seigneur ou un corps religieux, qu'il soit de l'ordre de la dépendance, de la parenté, de la domination ou de l'alliance – reste à définir selon chaque cas, car elle permet d'identifier des sous-catégories, ou des îlots au sein de cet archipel. C'est ainsi que les transferts présentés dans ce numéro de *Moussons* peuvent s'inscrire dans un sous-champ de la circulation non marchande, celui que j'estime être le plus englobant. Je l'appelle « circulation interpersonnelle » car il suppose que cet autre rapport qui encadre et porte les transferts relève de « relations personnelles », prises au sens large proposé ci-dessus.

Une grille de lecture tridimensionnelle des transferts

Afin de rendre davantage opérationnelle cette proposition de catégorisation, il m'est apparu nécessaire de la combiner à une terminologie cohérente et une grille de lecture des transferts. Celles-ci constituent une grammaire commune avec laquelle décliner des cas de transferts singuliers. Encore au stade d'esquisse, elle est à considérer comme un préalable utile pour ordonner des données et mettre en regard des analyses issues de terrains variés. Une tentative de mise en œuvre a été effectuée dans le cas de la circulation non marchande au Vietnam (Pannier 2015). Loin d'être une grille d'analyse à travers laquelle « mouliner » ses données, il s'agit de proposer des balises pour décrire, nommer et distinguer les transferts rencontrés empiriquement. Elle se décompose en trois niveaux.

Au niveau du terrain, pour désigner la grande diversité empirique des transferts singuliers existants dans chaque société, le terme « transfert » est le plus neutre et approprié. À un deuxième niveau, je réserve les termes de « forme de transfert » ou de « type de transfert » lorsqu'on prend en compte les obligations (Testart 2007) et les processus socio-politiques à l'œuvre (Pickles 2020) pour identifier à quelle forme sociale ou catégorie analytique (un don, un échange, un prêt, un dédommagement, une taxe, un pari, un vol, etc.) correspond une situation spécifique de circulation de bien, de services ou de signe. Enfin, au niveau le plus large, je propose de parler de « régime de circulation » pour définir le champ dans lequel s'inscrivent les transferts, lorsqu'on se demande par exemple s'il relève du marchand ou d'un autre régime (le non marchand, la prédatation). Les sous-ensembles au sein de chaque régime (circulation interpersonnelle, transfert entre des usagers et des institutions, entre un membre et son collectif, transferts illégitimes ou illégaux), sont appelés des « modes de circulation ». Ces propositions terminologiques ouvrent sur une méthode de catégorisation et d'analyse à trois dimensions.

(1) L'observation des pratiques: décrire les « transferts »

Il s'agit d'identifier, d'inventorier, de lister et de décrire les transferts observés sur nos terrains en les situant dans leur contexte spécifique. Utiliser les catégories autochtones peut être un moyen, pas le seul, de les identifier et de les distinguer à ce niveau-là. La description ethnographique des modalités effectives de circulation

et de manifestation (protocole, nature de ce qui circule, sens de circulation, usage et signification de ce qui circule, personnes et entités impliquées, temporalité des transferts, motivations et stratégies des protagonistes) est à ce niveau centrale.

(2) Typologie des formes sociales: les « types de transfert »

Il s'agit ici de voir à quelle forme sociale ou à quelle catégorie analytique s'apparente chacun des transferts empiriquement identifiés: don, échange non marchand, échange obligatoire, transfert du troisième type (taxes, corvée, dédommagement, tribut, etc.), transferts du quatrième type (extorsion, vol racket, pillage, transferts illégaux), jeux d'argent/pari, etc. Les propositions méthodologiques consistant à classer les transferts en fonction de leur structure déontique (droit, obligation, devoir) sont à ce niveau utiles (Testart 2007; Lécrivain 2002; Weber 2007; Athané 2011; Darmangeat 2016). Dans cette perspective, il convient de fonder les distinctions sur l'exigibilité des transferts et donc de mener une étude des sanctions en cas de manquement aux obligations pour définir la nature des obligations (sociales, juridiques, morales) qui régissent les transferts.

(3) Définir le « régime de circulation » et les « modes de transferts »

L'enjeu ici est d'identifier par quels canaux les biens et les services transitent, quelles sphères (l'administration, les réseaux de relation, le marché officiel, le marché noir, etc.) ils traversent et selon quels régimes de valeur (valeur d'usage, d'échange, du lien, etc.) ils sont évalués. Le niveau le plus large de distinction est entre le marchand, le non marchand et la prédatation. Puis au sein de chacun de ces régimes, on peut opérer des distinctions entre ce que j'ai désigné comme des « modes de circulation » (circulation interpersonnelle, transferts illégaux ou illégitimes, transactions religieuses, transferts non marchands entre anonymes, transferts avec l'État, etc.). Il convient ici de déterminer dans chaque cas si c'est le bien ou le lien qui commande le transfert: quelles sont la nature et la place des relations sociales dans son déroulement? Est-ce qu'elles gouvernent la transaction? Un autre rapport social que celui qui se noue au moment du transfert est-il en jeu? Est-il une condition ou non du transfert? Existe-t-il entre les parties des obligations préalables ou qui perdurent au transfert? L'analyse des rapports sociaux impliqués, des fonctions, des rôles et des effets des transferts ainsi que de leurs évolutions temporelles et de leur place dans la société entre ici en jeu. Enfin, il peut être ici utile de situer les transferts dans le contexte (social, politique, économique et religieux) plus large dans lequel ils s'inscrivent: dans quels rapports sociaux, modes de production ou cadre cosmologique les transferts s'insèrent-ils?

Le schéma suivant synthétise la terminologie et la catégorisation tridimensionnelle proposées ici:

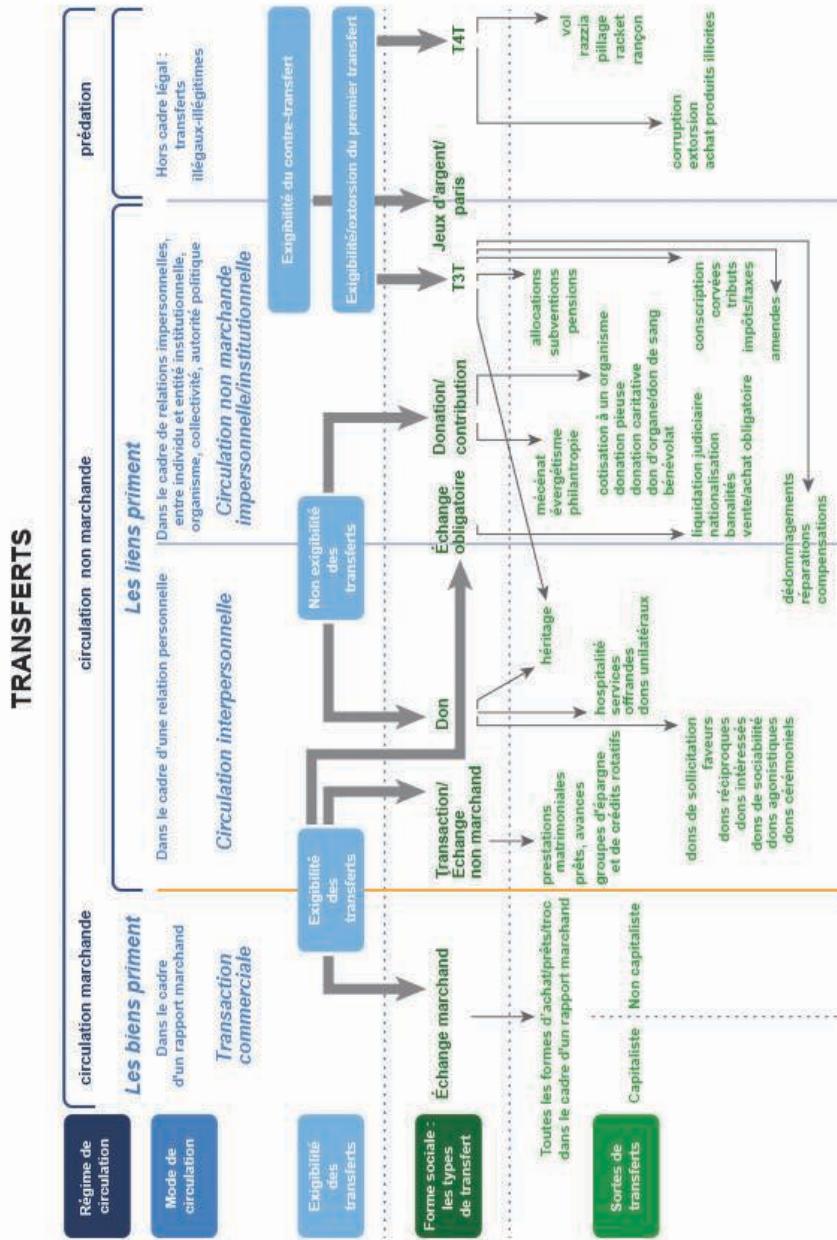


Fig. 1. Cadre terminologique et typologique des transferts¹⁹

CONCLUSION

Compte tenu des confusions terminologiques qui entravent l'étude de la circulation non marchande et de l'ambition de ce numéro de *Moussons* de ne pas simplement juxtaposer des études de cas mais de les relier, il m'est apparu nécessaire de faire une mise au point conceptuelle, typologique et terminologique à partir de laquelle établir une grammaire. Celle-ci est pensée comme une base commune pour définir les propriétés de la circulation non marchande en elle-même, et non pas seulement en opposition aux échanges marchands, pour nommer et identifier différents types de transferts et enfin pour faire dialoguer des cas issus de contextes socio-historiques différents. Mais elle ne doit en aucun cas laisser croire que l'enjeu de l'analyse de la circulation non marchande se situe dans le classement des transferts empiriques dans des cases fixes, préétablies et étanches. L'effort typologique est une étape de l'analyse que j'estime nécessaire. Il permet d'opérer des distinctions dans le réel et d'analyser les composantes constitutives des mélanges que donnent souvent à voir les pratiques de transferts. Mais cet effort n'est qu'un préalable. L'étude des relations qui se jouent, des manières dont s'enchevêtrent les régimes de circulation et de valeur, les divers registres et cadres interprétatifs mobilisés par les protagonistes lors de leurs interactions concrètes, les mobiles pluriels qui animent les individus et leurs transferts, ainsi que la manière dont les pratiques d'échanges évoluent, demeurent des questions centrales. Si cette tentative d'établissement d'une typologie et d'une terminologie commune m'est apparue utile pour penser ensemble des études de cas disparates, l'essentiel est de voir ce que nous disent le terrain et les pratiques des acteurs sociaux.

Notes

1. M. Mauss propose une théorie générale du don et, partant, du social, mais il se concentre surtout sur un type spécifique de transfert, les « prestations totales agonistiques », dans lesquelles domine le principe de rivalité.
2. Les exemples de typologie sont trop nombreux pour les citer ici. Ilana F. Silber (2007) propose un état des lieux.
3. Dans un récent article, A.J. Pickles (2020) a commencé à y remédier.
4. Si je me concentre principalement sur des biens et des services, j'inclus également certains éléments immatériels comme des mots, des poèmes, des chants, des prières, des sorts, des marques de reconnaissance, des formes ou des conduites esthétiques, etc. Si certains d'entre eux relèvent de la communication, j'utiliserais le terme générique *transfert* pour les raisons indiquées dans le texte.
5. « [...] Mauss confondait don et échange tout en prétendant les différencier; tandis que C. Lévi-Strauss les confond sans même prétendre à les différencier. » (Testart 2007: 223.)
6. Le « Mouvement Anti-utilitariste dans les Sciences Sociales » fut fondé en 1981 par un collectif constitué autour de Alain Caillé.
7. Dans l'*Essai sur le don*, M. Mauss est explicite sur ce point: « dans ces civilisations, on est intéressé, mais d'autre façon que de notre temps » (1999: 271).

8. Cette force d'effectuation de la puissance individuelle qui pousse à « persévérer dans son être » (Lordon 2011).
9. Je n'évoque pas ici les biens inaliénables compris comme ce qui ne circule pas.
10. Sur la question, voir Gregory (1982), Carrier (1991), Weiner (1992), Godelier (1996).
11. Selon Valérie Lécrivain (2002), certaines relations de parenté ne relèveraient pas de rapports interpersonnels car seuls les statuts relient les individus, sans qu'aucun lien personnel n'intervienne. Il convient alors de distinguer les relations statutaires des relations personnelles : si elles ont tendance à se superposer ce n'est pas toujours le cas.
12. À part l'article de P. Alary qui se penche sur des transactions marchandes effectuées dans des rapports de production non marchands.
13. Si les transferts qui s'opèrent dans les circuits étatiques officiels ne font pas partie de cette catégorie, j'intègre ceux qui s'effectuent officieusement avec des agents de l'État.
14. Ces transferts qui ont la particularité d'être « exigés et obtenus sans pour autant être exigibles au moment où ils s'effectuent » sont conceptualisés en tant que tel par François Athané (2011), qui les appelle les transferts de guerre, les prédateurs, ou t4t, transfert du quatrième type.
15. Ce critère a l'avantage de définir et distinguer les différents régimes de circulation ni en fonction des types de biens, qui ne peuvent être un critère car ils changent de statut en passant d'un régime de circulation à l'autre (Appadurai 1986), ni en fonction des motivations ou des intentions des acteurs, qui peuvent se retrouver à l'identique dans chacun des régimes de circulation en question (Testart 2007).
16. Pour une analyse plus détaillée des rapports sociaux et des cadres rituels caractéristiques de l'interaction marchande, voir Appadurai (1986), Weber (2000), Chantelat (2002) et Zelizer (2005).
17. Si dans le cadre de la division sociale du travail, une dépendance de fait – et donc un autre rapport social – relie les acteurs impliqués dans les échanges marchands, elle ne concerne pas et n'attache pas directement les personnes impliquées dans une transaction marchande ponctuelle : « *the parties to commodity transactions are defined and linked by their complementary positions in the system of production and distribution, which is to say the class and the division of labor. Thus, they are linked to each other only in an abstract and general sense* » (Carrier 1991 : 129). L'acheteur n'est pas dépendant d'un vendeur particulier, il peut décider de se procurer le bien ou le service ailleurs (Athané 2011) et dès lors qu'il a rempli ses obligations, il peut sortir de la relation d'échange (Hirschman 1970).
18. Cette définition exclut les transferts de l'ordre de la prédateur (Athané 2011).
19. Ce schéma n'aspire pas à l'exhaustivité, en particulier pour les sortes de transferts cités en exemples, mais aussi pour les modes de circulation et les types de transferts. Concernant ces derniers, t3t renvoie aux « transferts du troisième type » qui sont exigibles sans contrepartie exigible (Testart 2007); t4t renvoie aux « transferts du quatrième type », de l'ordre de la prédateur, exigés sans être exigibles au moment où ils s'effectuent (Athané 20011). Dans les jeux d'argent et les paris l'exigibilité du contre-transfert n'est valable que pour le gagnant. De plus, si ce type de transfert apparaît dans la catégorie des transferts impersonnels, qui reste le mode le plus courant, ils peuvent s'effectuer dans le cadre de rapports interpersonnels. Je remercie Laurence Billault graphiste à l'UMR Paloc (IRD) d'avoir contribué à la réalisation de ce schéma.

Références

- APPADURAI, Arjun, éd., 1986, *The Social Life of Things: Commodities in Cultural Perspective*, Cambridge : Cambridge University Press.
- ATHANÉ, François, 2011, *Pour une histoire naturelle du Don*, Paris : PUF.
- BERTHOUD, Gérald, 2004, « Penser l'universalité du don. À quelles conditions ? », *Revue du MAUSS semestrielle*, 23 : 353-376.
- BERTHOUD Gérald, 2008, « L'univers du don. Reconnaissance d'autrui, estime de soi et gratitude », *Revue du MAUSS permanente* [en ligne], URL : <http://www.journaldumauss.net/spip.php?article280>, consulté le 22 janvier 2009.
- BIDART Claire, DEGENNE Alain & GROSSETTI Michel, éd., 2011, *La vie en réseau. Dynamique des relations sociales*, Paris : PUF, Coll. « Le lien social ».
- BOURDIEU, Pierre, 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris : éditions du Seuil.
- CAILLÉ, Alain, 2000, *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, Paris : Desclée de Brouwer.
- CAILLÉ, Alain, 2007, « “Ce qu'on appelle si mal le don...” Que le don est de l'ordre du don malgré tout », *Revue du Mauss semestrielle*, 30 : 393-404.
- CAILLÉ, Alain, LAZZERI, Christian & CLÉRO, Jean-Pierre, 2002, « Qu'est-ce qu'être anti-utilitariste ? », *Cités*, 10 (2), 77-90.
- CARRIER, James, 1991, « Gifts, Commodities, and Social Relations: A Maussian View of Exchange », *Sociological Forum*, 6 (1) : 119-136.
- CHANTELAT, Pascal, 2002, « La Nouvelle Sociologie Economique et le lien marchand : des relations personnelles à l'impersonnalité des relations », *Revue Française de Sociologie*, 43 (3) : 521-556.
- DARMANGEAT, Christophe, 2016, « Don, échange et autres transferts. Formes simples, hybrides et composées », *L'Homme*, 216 : 21-43.
- DUFY, Caroline & WEBER, Florence, 2007, *L'ethnographie économique*, Paris : La Découverte, coll. « repère ».
- GODBOUT, Jacques T., 1992, *L'Esprit du don*, Paris : La Découverte/MAUSS (en collaboration avec A. Caillé).
- GODELIER, Maurice, 1996, *L'énigme du don*, Paris : Fayard.
- GRAEBER, David, 2010, « Les fondements moraux des relations économiques. Une approche maussienne », *Revue du MAUSS*, 36 : 51-70.
- GREGORY, Chris A., 1982, *Gift and Commodities*, Londres : Academic Press.
- GROSSETTI, Michel, 2006, « Réseaux sociaux et ressources de médiation dans l'activité économique », *Sciences de la Société*, 73 : 83-103.
- HIRSCHMAN Albert O., 1970, *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge : Harvard University Press.
- LÉCRIVAIN, Valérie, 2002, « Théorie des rapports de dépendance en Mélanésie – Approche comparative », thèse de doctorat en anthropologie sociale et en ethnologie, EHESS, Paris.
- LORDON, Frédéric, 2011, *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*, Paris : La Découverte, coll. « armillaire ».

- MAUSS, Marcel, 1999 [1950], *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF, coll. « Quadrige ».
- ORLÉAN, André, 2005, « La Sociologie Économique et la question de l'unité des sciences sociales », *L'Année sociologique*, 55 (2) : 279-305.
- PANNIER, Emmanuel, 2015, *Seule la réciprocité. Circulation non marchande et relations sociales dans un village du nord du Vietnam*, Paris : Connaissances et Savoirs.
- PANNIER, Emmanuel & PULLIAT, Gwenn, 2016, « Échanges, dons et dettes : réseau social et résilience dans le Vietnam d'aujourd'hui », *Revue Tiers Monde*, 226-227 : 95-121.
- PICKLES, Anthony J., 2020, « Transfers. A Deductive Approach to Gifts, Gambles, and Economy at Large », *Current Anthropology*, 61 (1) : 11-29.
- POLANYI, Karl, 1983, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard.
- SAHLINS, Marshall, 1976, *Âge de pierre, âge d'abondance, l'économie des sociétés primitives*, Paris : Gallimard.
- SILBER, Ilana. F., 2004, « Entre Marcel Mauss et Paul Veyne. Pour une sociologie historique comparée du don », *Sociologie et sociétés*, 36 (2) : 189-205.
- SILBER, Ilana. F., 2007, « Registre(s) et répertoire(s) du don : avec, mais aussi après Mauss ? », in *Don et sciences sociales. Théories et pratiques croisées*, Eliana Magnani, éd., Dijon : Université de Dijon, p. 123-144.
- STEINER, Philippe, 2010, « Marché, transaction marchande, et non-marchande », in *L'activité marchande sans le marché ?*, Armand Hatchuel, Olivier Favereau & Franck Aggeri, éd., Paris : Presses des Mines, p. 147-157, disponible sur Internet, DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pressesmines.1207>.
- TESTART, Alain, 2007, *Critique du don. Etudes sur la circulation non marchande*, Paris : Sillépse.
- VEYNE, Paul, 1971, *Comment écrit-on l'histoire*, Paris : Seuil.
- WEBER, Florence, 2000, « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles. Une ethnographie économique après le grand partage », *Genèses*, 41 : 85-107.
- WEBER, Florence, 2002, « Forme de l'échange, circulation des objets et relations entre les personnes », *Hypothèses*, 1 : 287-298.
- WEBER, Florence, 2007, Préface de l'*Essai sur le Don*, Paris : PUF, coll. « Quadrige ».
- WEINER, Annette B., 1992, *Inalienable Possessions: The Paradox of Keeping-While-Giving*, Berkeley : University of California Press.
- ZELIZER, Viviana, 2005, *The Purchase of Intimacy*, Princeton : Princeton University Press.

Remerciements

Je tiens à remercier mes nombreux relecteurs dont les critiques et conseils ont permis de nettement améliorer ce texte, en particulier Dana Rappoport, Nicolas Lainez, Pierre Lauret, Boris Lozneanu, Stéhen Huard, Vanina Boute, Catherine Baroin, Valérie Lécrivain et Bénédicte Brac de La Perrière.

Résumé: L'anthropologie a mis au jour depuis longtemps l'existence de régimes de circulation de biens et de services qui ne relèvent pas de la sphère marchande. Les auteurs préoccupés par ces phénomènes rencontrent néanmoins des difficultés persistentes pour les conceptualiser et les catégoriser. Si pendant longtemps le concept de Don a dominé la littérature, il est aujourd'hui largement critiqué. Mais alors, comment désigner et définir précisément les transferts de ce type et le champ qui les rassemble ? Existe-t-il un ensemble conceptuel capable de réunir la grande diversité de prestations qui s'effectuent en dehors des logiques marchandes ? Si oui, quelles sont ses propriétés ? Cette introduction montre que si dans la réalité empirique les transferts sont difficilement classables dans une catégorie fixe et exclusive, il reste utile et nécessaire de se doter de concepts communs pour décrire et distinguer les transferts observés dans des réalités différentes. En appui sur les avancées conceptuelles et méthodologiques dans ce domaine de recherche et en les prolongeant, cet article s'attache à caractériser et délimiter le champ de la circulation non marchande et à identifier certaines formes de transfert spécifiques au sein de cet ensemble. Il en ressort que la propriété commune de ces transferts est la présence nécessaire d'une autre relation sociale entre les protagonistes que celle qui s'établit lors de l'interaction transactionnelle. Lorsque ce rapport social extra-économique qui dépasse, encadre et conditionne le déroulement des transferts relève de la sphère des relations interpersonnelles, un sous-ensemble apparaît : la circulation interpersonnelle. Sur cette base, l'auteur propose une grammaire commune pour nommer, distinguer et appréhender les différentes formes de transferts et modes de circulation.

Conceptual, Terminological and Methodological Fundations for Addressing the Non-Commercial Transfers

Abstract: Anthropology has long identified the existence of non-commercial flow of goods and services. However, because of their heterogeneity, these social practices are difficult to conceptualize and categorize. While for a long time the concept of Gift dominated the literature on these forms of transfers, it is now widely criticized. But then, how can we precisely designate and define these specific forms of transfers and the field they belong to ? Is there a conceptual frame able to bring together the great diversity of non-commercial transfers ? If yes, what are its properties ? This introduction shows that it remains useful and necessary to have common concepts to describe and distinguish transfers observed in different realities, although in empirical reality transfers are difficult to classify in a fixed and exclusive category. Building on and extending the conceptual and methodological advances in this field of research, this article seeks to characterize and delimit the field of non-commercial circulation and to identify certain specific forms of transfer within this field. It argues that the common feature of these non-commercial transfers is the necessary

presence of another social relationship between the protagonists than the one established during the transactional interaction. When this social extra-economic relationship that shapes and conditions the course of the transfers falls within the sphere of interpersonal relations, a sub-field appears: the sphere of interpersonal transfers. On this basis, the author proposes a common grammar to name, distinguish and analyze the different forms of transfers and modes of circulation.

Mots-clés : circulation non marchande, transfert, échange, don, relation interpersonnelle, Mauss (Marcel), Testart (Alain).

Keywords: *non-commercial flow, transfer, exchange, gift, interpersonal relationship, Mauss (Marcel), Testart (Alain).*